



**Saint-Basile-
le-Grand**

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière Exercices financiers 2025-2026-2027

Prenez avis, conformément à l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q., chapitre F-2.1), que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027 a été déposé au bureau du greffier, le 1^{er} novembre 2024, au 204, rue Principale, à Saint-Basile-le-Grand.

Un extrait de ce rôle peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Saint-Basile-le-Grand à l'adresse suivante : <https://www.villesblg.ca/ville/finances/taxes-et-devaluation-fonciere/>

Toute personne intéressée peut également en prendre connaissance au comptoir du Service des finances, durant les heures d'ouverture, à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer auprès de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, organisme municipal responsable de l'évaluation, une demande de révision à ce sujet.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- 1) Être déposée avant le 1^{er} mai 2025 à l'adresse suivante ou y être envoyée par courrier recommandé :

Ville de Saint-Basile-le-Grand
Service des finances
204, rue Principale
Saint-Basile-le-Grand (Québec) J3N 1M1

- 2) Être complétée sur le formulaire prescrit à cette fin ;
- 3) Être accompagnée du tarif applicable pour ce type de demande ;
- 4) Doit exposer succinctement les motifs invoqués à son soutien et les conclusions recherchées.

Donné à Saint-Basile-le-Grand, le 8 novembre 2024.

(s) Alexandre Doucet-McDonald

ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier

PUBLICATION : Le 8 novembre 2024 / Babillard de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville